



Commune de  
**COURCELLES LA FORET**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2023

### Date de convocation :

02 octobre 2023

Nombre de  
conseillers en

exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois le 10 octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Virginie de la FRESNAYE, Maire.

**Étaient présents** : Vincent BRICHET, Valérie CAHOREAU, Frédéric CHARLOT, Florence CHEVET, Nicolas LABE, François REBOUILLEAU, Thibault de La FRESNAYE,

**Absents excusés** : Jean-Marie CHAILLEU

**Absents** : Dany SAINT-RAYMOND, Vanessa GUICHARD,

**Secrétaire de séance** : Florence CHEVET

### **DÉLIBÉRATION D'ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, toutes les collectivités devront adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57. Vu l'avis favorable du comptable en date du 31 juillet 2023 pour une nomenclature M57 abrégée sur le budget commune et assainissement, le conseil municipal décide d'adopter au 1<sup>er</sup> janvier cette nouvelle nomenclatures, que les durées d'amortissements seront celles antérieurement appliquées, le vote des budgets seront par nature et d'autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### **DÉLIBÉRATION ALÉOP CONVENTION DE CESSION D'ABRIBUS SCOLAIRE**

L'abribus scolaire situé sur le parking rue Baudour vient d'être remplacé car celui-ci était trop vétuste. Le nouvel abribus scolaire « Gemme compact en 3 mètres » à été installée par la Région des Pays de la Loire qui à décider de transférer la propriété de chaque abribus aux communes où ils sont implantés. Cette convention à pour objet la cession à l'euro symbolique ainsi que le transfert de propriété et prend effet à la date de signature de celle-ci. Le conseil décide t'autoriser Madame Le Maire de signer cette convention.

### **DÉLIBÉRATION SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION SUR LES ZAENR**

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien)

La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le **15 décembre 2023**, puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables.

Compte tenu de ce délai très bref, Madame le Maire propose de :

- Mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, Les lundis mardi, jeudis et vendredi de 9h à 12h00,
- et
- de mettre à disposition du public d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

### **ACHAT D'UNE ARMOIRE FORTE IGNIFUGÉE**

Suite aux incidents constatés dans différentes Mairie de France, certains registres ont été abimés voir brulés. Madame Le Maire explique au Conseil que les registres sont sous la responsabilité du Maire et de ce fait, les Archives Départementales ainsi que le Préfet conseillent vivement d'investir dans une armoire ignifugée afin de protéger nos archives en cas d'incendie.

Plusieurs devis ont été proposés au Conseil Municipal, après concertation le devis de la société « Direct collectivités » à été retenu pour une résistance au feu pensant 90 minutes, le montant de cette armoire s'élève à 4122€ TTC

### **AFFAIRES DIVERSES**

Madame le Maire propose de célébrer cette commémoration le samedi 11 novembre 2023

- Dépôt de gerbes au Monument aux morts à 11h15
- Vin d'honneur à 11h 45 à la Salle de la Mairie

Un repas au restaurant « l'Ardoise » à Malicorne sur Sarthe pour les personnes de plus de 70 ans sera offert par la municipalité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Une Matinée citoyenne va être proposée afin de désherber le cimetière avant la Toussaint. Le samedi 28 octobre a été retenu.

Les dates pour les coupes de sapins, décorations et démontage ont été fixées.

Coupe : le jeudi 7 décembre

Décoration : samedi 9 décembre

Démontage : samedi 13 janvier.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Virginie de la FRESNAYE





